

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023

Commune de
PAULHAN

N° 2023/09/05

Date de la convocation	19/09/2023
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 21	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 02	Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. ALEIX Bertrand, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Demande de subvention hors programme 2023
Aménagement du chemin de la Plaine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a sollicité une aide financière par délibération du 26 juin 2023, au titre du hors programme 2023 pour les travaux d'aménagement du jardin Sainte Claire d'un montant hors taxes de 42 300.00€.

Il convient à ce jour de compléter ce dossier de subvention Hors programme 2023 par les travaux d'aménagement du chemin de la Plaine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection du chemin de la Plaine, comprenant la réfection de la voirie en enrobé sur une longueur de 230 mètre linéaire.

Et en précise son coût total estimé des travaux de 25 440.00 € H.T.

Il informe le Conseil Municipal que pour la faisabilité financière de ce projet, il convient de solliciter des financements et propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du hors programme 2023, la plus élevée possible.

Monsieur le Maire soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé de son président et après avoir délibéré,

- ADOPTE le programme de travaux de réfection du chemin de la Plaine, et son plan de financement pour un coût hors taxes de 25 440.00€ ;
- SOLLICITE du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre du « hors programme 2023 »,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire

Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20230925-2023-09-05-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023